



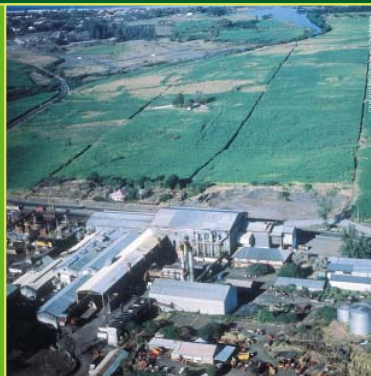
« La France de l'énergie »

Un ensemble de lois et de directives au niveau européen et national vise à favoriser le recours aux EnR dans les projets d'aménagement et de développement des régions.

L'Etat français et la Commission de Régulation de l'Energie définissent une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) nationale, en tenant compte des prévisions de croissance de la demande en énergie. Les DOM font l'objet d'un chapitre spécifique.

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), organisme d'Etat, organise et met en œuvre la politique de l'Etat en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR sur le territoire national.

Electricité De France (EDF) assure le service public de distribution de l'énergie. Depuis la loi de février 2000, il est en concurrence avec d'autres sociétés ou des particuliers pour la production d'électricité.





« Côté pays »

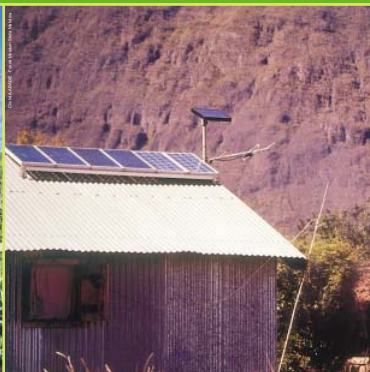
Dans le cadre de l'évolution des lois, les Réunionnais sont amenés à organiser l'avenir énergétique de l'île.

Depuis décembre 2000, la Région Réunion a compétence pour élaborer, adopter et mettre en œuvre, le PRERURE, plan régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Cela se fait en concertation avec les partenaires locaux.

Le SIDELEC Réunion, syndicat intercommunal créé en 2000, rassemble les 24 communes propriétaires des réseaux électriques de basse et moyenne tension. Il organise et gère la concession de ces réseaux à EDF.

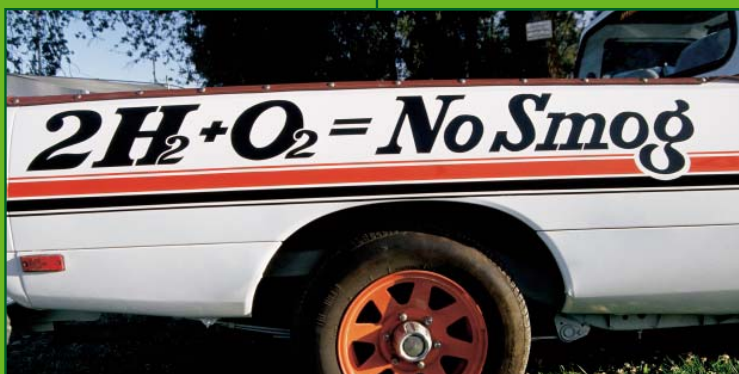
L'Agence Régionale de l'Energie Réunion (ARER) a pour objet la valorisation et la préservation des ressources locales d'énergie à La Réunion et dans l'océan Indien. Elle assure aussi une mission de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Depuis une quinzaine d'années, la Région Réunion, l'ADEME et EDF coordonnent et financent des actions liées aux problématiques énergétiques : c'est le Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME). Celui-ci est appelé à évoluer en tenant compte de la politique énergétique à mettre en œuvre.



« Il y a urgence »...

PRERURE et PPI ne répondent pas aujourd'hui aux mêmes objectifs. Le rythme effréné de la demande en énergie de l'île nécessite une mise en cohérence rapide de ces deux programmes.



Puissance installée 2000 et puissance supplémentaire 2025 (MW)

	2000	puissance supplémentaire 2025 PT*	puissance supplémentaire 2025 PRERURE
éolien		50	100
photovoltaïque		8	100
hydraulique	110	20	60
micro et pico hydraulique		10	20
bagasse	115	0	10
biogaz		1	8
bois énergie		0	21
vinasse de mélasse		0	13
incinération déchets		10	20
géothermie		0	20
total puissance EnR (MW)	225	100	370

* PT = Prévission de capacité selon la tendance et les projets actuels.
Ne produisant pas d'électricité, le chauffe-eau solaire n'apparaît pas dans ce tableau. Mais son équivalent de puissance installée à l'horizon 2025 pourrait représenter une part
très importante du système d'énergie, chaque construction de l'île pouvant être équipée.

Le PRERURE propose de produire la totalité de l'énergie électrique à l'horizon 2025 en utilisant les Energies Renouvelables et la Maîtrise De l'Énergie. Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites. Le développement de l'emploi local grâce à de nouvelles filières est significatif.

Le PPI national envisage en priorité pour les DOM le recours à de nouvelles capacités de production basées sur le fossile. Le développement des filières EnR reste confidentiel. L'impact environnemental est important. L'île devient de plus en plus dépendante des importations de combustibles fossiles.

Il y a donc nécessité d'une étroite concertation avec les représentants de l'Etat pour aboutir à une politique régionale de l'énergie harmonieuse, transparente et efficace pour les futures générations réunionnaises.



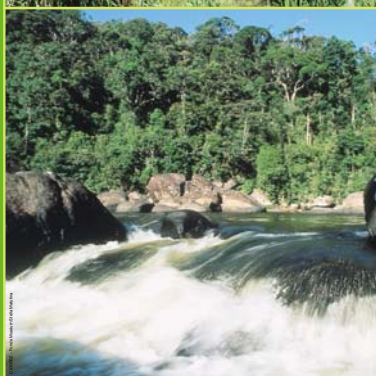
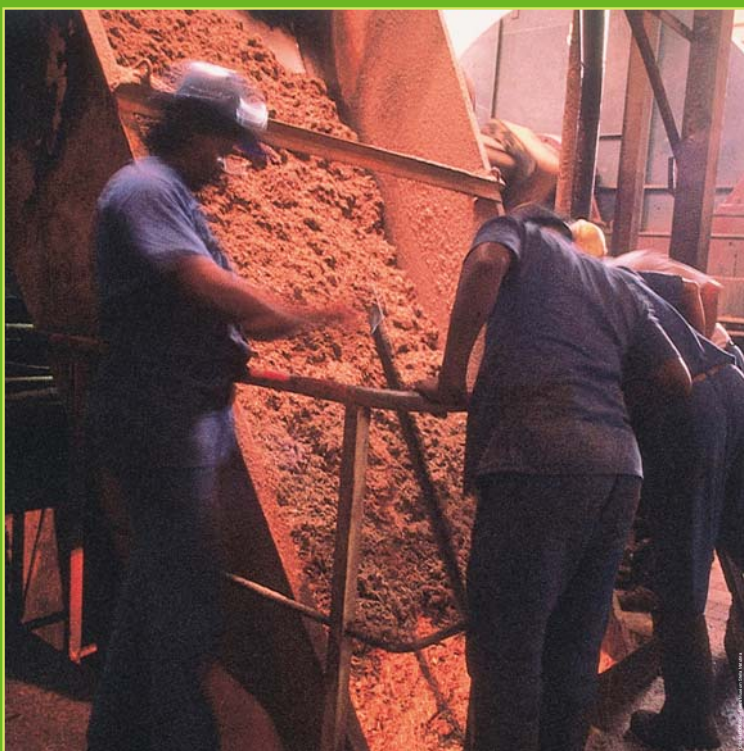
« Tous acteurs de l'énergie »

Le rôle des consommateurs dans le secteur de l'énergie est primordial. Ils ont des droits mais aussi des responsabilités. L'énergie est l'affaire de tous !



Depuis la directive européenne de 1996, toute collectivité et tout citoyen, consommateurs d'énergie, peuvent aussi produire de l'électricité et la vendre via le réseau de distribution public. Les enjeux sont nombreux comme la sécurisation de l'approvisionnement, l'indépendance énergétique et à moyen terme, des économies financières.





« La Réunion, reflet du monde »

L'île de La Réunion possède une diversité de ressources d'énergies renouvelables. Sur ses 2 500 km², on y trouve réunies les énergies des océans et de la terre, celles du vent et du soleil, de l'eau et de la biomasse. L'île symbolise ainsi la diversité du monde.

A une échelle réduite, la substitution progressive des énergies fossiles par le développement des énergies renouvelables sur l'île de La Réunion peut être vue comme étant le scénario énergétique planétaire des années, voire des siècles à venir.